Brevet Professionnel Agricole - Travaux d'aménagements paysagers
RNCP 15156

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme	Le titulaire de ce diplôme exerce son activité dans des entreprises privées de travaux paysagers et des structures publiques (services techniques des collectivités territoriales), dans les secteurs de la création et de l'entretien des espaces verts. Chef d'équipe paysagiste, agent/ouvrier paysagiste, jardinier paysagiste, conducteur de travaux espaces verts.
Statuts et prérequis	**Conditions d'inscription à la formation : diplôme de niveau 3** Justifier de 12 mois d'activité professionnelle à temps plein ou son équivalent (cette durée est appréciée à la dernière UC passée pour obtenir le diplôme) Pour les contrats d'alternance : niveau fin de la classe de 3éme ou être titulaire d'un CAP ou avoir suivi un cycle complet conduisant à un BEP. Avoir satisfait aux prérequis. Entrée cadencée : septembre et janvier
Objectifs de la formation	**Le BPA – Travaux d'aménagements paysagers permet : d'assurer les opérations techniques de création, d'aménagement et d'entretien d'espaces verts, de parcs et jardins ou de terrains de sport :** ✓ Mobiliser en vue de sa pratique professionnelle des connaissances scientifiques et techniques relatives aux espaces paysagers ✓ Mobiliser des connaissances scientifiques et techniques relatives à l'utilisation des matériaux, matériels et équipements sur un chantier de paysage ✓ Réaliser les travaux d'entretien d'un espace paysager ✓ Réaliser les travaux relatifs à la création d'un espace paysager ✓ Utiliser les engins de transport et de terrassement dans le respect des règles de sécurité ✓ Reconnaissance et utilisation des végétaux d'ornement ✓ Concevoir, réaliser et entretenir un aménagement paysager partiel

MAJ : 11/12/2020

	La personne titulaire du diplôme peut être amené à diriger ou animer une équipe d'ouvriers paysagistes. **Capacités générales** C 1 : Utiliser en situation professionnelle les connaissances et les techniques liées au traitement de l'information C 2 : Situer les enjeux sociétaux et environnementaux des aménagements paysagers **Capacités professionnelles** C 3 : Élaborer un projet professionnel dans le secteur paysager C 4 : Présenter le fonctionnement d'une entreprise de travaux paysagers C 5 : Communiquer dans une situation professionnelle C 6 : Utiliser en situation professionnelle des connaissances et techniques relatives au végétal et au milieu C 7 : Utiliser en situation professionnelle des connaissances et techniques relatives aux infrastructures paysagères C 8 : Utiliser les matériels et équipements de l'entreprise C 9 : Conduire un chantier de mise en place ou d'entretien des végétaux C 10 : Conduire un chantier de mise en place ou d'entretien des infrastructures paysagères C 11 et C12 : UCARES (unités capitalisables d'adaptation régionale à l'emploi)
Organisation et durée de la formation	Le découpage du BPA est basé sur les blocs de compétences. Une UC = un bloc de compétences. **Enseignement en centre en alternance avec des stages en entreprise.** *La formation comprend 994 heures en centre et 12 semaines (=420 heures) de stage en entreprise à divers moments représentatifs du métier étudié ; soit un total de 1414 heures de formation.* **Modalités pédagogiques.** ✓ *Enseignement par thèmes, ce qui permet de mêler les matières générales et les matières techniques et d'individualiser les parcours.* ✓ *Formation basée sur la pratique : ateliers pédagogiques sur les espaces paysagers de l'EPL, intervenants extérieurs et visites de terrains.*

Contenu de la formation	**Formation théorique et pratique :** la formation est découpée en 10 séquences rattachées à autant de situations de travail locales **Séquence 1** **= UC-G1 – Mobiliser les outils nécessaires au traitement de l'information et à la communication dans la vie professionnelle et sociale.** 1. *Communiquer oralement et à l'écrit dans les situations de la vie professionnelle et sociale.* 2. *Traiter des données mathématiques simples pour résoudre des situations problème de la vie.* 3. *Utiliser les outils informatiques et de télécommunications courants de la vie professionnelle et sociale.* **Séquence 2** **= UC-G2 - Mobiliser des connaissances relatives aux domaines civiques, sociale et économique.** 1. *Mobiliser des règles de droit du travail pour en garantir leur respect.* 2. *Mobiliser des connaissances relatives à la protection sociale pour garantir ses droits.* 3. *Mobiliser des connaissances élémentaires de gestion pour une meilleure compréhension de son activité.* 4. *Identifier les principaux acteurs et leurs attentes pour situer son activité dans son domaine économique, social et territorial.* **Séquence 3** **= UC-G3 – Mobiliser des connaissances pour mettre en œuvre des pratiques professionnelles respectueuses de l'environnement et de la santé humaine dans une perspective de développement durable.** 1. *Mobiliser des connaissances pour appréhender l'impact environnemental des pratiques professionnelles, les impacts de l'activité professionnelle sur l'environnement, les principales pratiques respectueuses de l'environnement.* 2. *Mobiliser des connaissances pour prévenir les risques et préserver la santé humaine : risques professionnels, les identifier et les maîtriser.* **Séquence 4** **= UC-O1 – Connaissances scientifiques relatives au végétal et au milieu : notions concernant les végétaux et leur développement.**

	1. *Les principales caractéristiques du milieu influant sur la croissance des végétaux.* 2. *Les connaissances techniques et réglementaires relatives aux végétaux utilisés en aménagement paysager* 3. *Interventions influant sur leur développement* 4. *Les principaux ennemis des végétaux et les interventions pour limiter leur action* **Séquence 5** **= UC-O2.1- Les savoirs de base concernant le fonctionnement des matériels utilisés sur les chantiers de paysage.** 1. *Les principes de base des liens entre énergie et travail.* 2. *Les principes de fonctionnement des tracteurs et engins automoteurs.* 3. *Les principes de fonctionnement des différents engins et outils utilisés sur un chantier de paysage.* 4. *Règles de sécurité pour l'utilisation des matériels.* **= UC-O2.2 - Les caractéristiques techniques des matériaux, des installations et matériels utilisés en construction paysagère.** 1. *Les caractéristiques techniques des matériaux utilisés en construction paysagère.* 2. *Les risques et règles de sécurité liées à l'utilisation des engins et outils d'un chantier de paysage* 3. *Les règles relatives à l'hygiène et à la sécurité des personnes, des biens et de l'environnement* **Séquence 6** **= UC-S1 - Réaliser les travaux d'entretien d'un espace paysager** 1. *Réaliser la tonte et les interventions après la tonte* 2. *Entretenir des surfaces enherbées (Amendements, désherbage…)* 3. *Réaliser la taille d'une haie* 4. *Réaliser la taille d'un arbre, d'un arbuste, d'une plante grimpante* 5. *Assurer la maintenance d'un réseau d'arrosage* 6. *Réaliser l'entretien des installations (hors arrosage) et surfaces non végétalisées* 7. *Assurer les soins aux végétaux (apports d'amendements, traitements phytosanitaires)*

	Séquence 7 **= UC-S2- Réaliser les travaux relatifs à la création d'un espace paysager** 1. *Préparer le terrain et le sol : utilisation des outils adaptés, désherbage en sécurité* 2. *Réaliser une implantation de gazon* 3. *Planter une haie, un arbre ou un arbuste* 4. *Réaliser un massif en fonction des consignes à respecter* 5. *Poser des éléments inertes (revêtement de sol, bordure)* 6. *Réaliser une allée* 7. *Participer à l'installation d'un réseau d'arrosage* **Séquence 8** **= UC-S3 - Utilisation des engins de transport de matériaux et de terrassement dans le respect des règles de sécurité.** 1. *Conduite en sécurité du tracteur et de ses outils, y compris sur la route d'accès au chantier* 2. *Apprentissage des manœuvres sur le chantier* 3. *Réalisation des travaux de terrassement en sécurité et en utilisant les outils appropriés* 4. *Respect des consignes, travail en équipe* 5. *Entretien courant des matériels roulants : planification, tenue du carnet d'entretien, réalisation de l'entretien dans le respect des consignes du constructeur et en sécurité* 6. *Enregistrement des données, évacuation des déchets selon la réglementation.* **Séquence 9** = UCARE 1 **-** Utiliser de façon optimale les végétaux d'ornement, dits horticoles, couramment utilisés sur le territoire local pour la mise en place et le suivi des conceptions paysagères C1 - Identifier des végétaux d'ornement qui composent la gamme horticole observés dans les milieux paysagers anthropisés C2 - Utiliser les caractéristiques des végétaux de manière optimale 1. *Identifier les végétaux ligneux et herbacés en s'appuyant sur la classification de la systématique végétale*

	2. *Distinguer les différentes catégories de végétaux d'ornement : arbres, arbustes et arbrisseaux caducs et persistants, sous-arbrisseaux, vivaces et bulbeuses, annuelles, bisannuelles et plantes molles* 3. *Utiliser des végétaux d'ornement selon leurs caractéristiques et exigences pour réaliser un fleurissement durable* 4. *Proposer des associations de végétaux d'ornement pour un fleurissement ponctuel, saisonnier ou pérenne en fonction de l'environnement ou d'un évènement.* **Séquence 10** = UCARE 2 - Mettre en place des infrastructures paysagères en élévation C1 :Réaliser des murets et des escaliers • *Mise en œuvre des matériaux : maçonnerie, pierre sèche, bois, fer, autres…* • *Choix du matériel adapté* • *Préparation du chantier et respect des consignes, avec prise en compte de la sécurité* • *Réalisation d'un muret pierre sèche ou maçonnée, escalier, gradine, bassin, pergola, treillage, claustra, colonne pour grimpantes, clôture…* • C2 : Mettre en place des clôtures et claustras • *Entretien d'un ouvrage en élévation dans le respect des règles du travail en hauteur* ACES (de catégorie 1) - Utiliser les engins de chantier dans les conditions optimales de sécurité Formation théorique : • *Connaissances de base du code de la route, devoirs et responsabilités du conducteur d'engin de chantier* • *Bases de mécanique* • *Aptitudes et risques de l'engin, les règles de conduite des engins de chantier* Formation pratique : • *Risques et prévention liés à l'utilisation du matériel en milieu travaux publics* • *L'entretien systématique*

	• *Manipulation de l'engin et de ses accessoires* • *Application des règles de sécurité* **Formation pratique :** 5 périodes de stage en entreprise soit 12 semaines reparties dans le calendrier de formation. Objectifs : mise en situation pratique avec application des méthodes de diagnostic et d'analyse d'un système de production.
Évaluation	Modalités de validation proposées. *Le BPA est composé d'Unités Capitalisables évaluées sous forme d'entretiens d'explication et/ou d'épreuves pratiques. Les épreuves sont constituées d'objectifs à atteindre.* *Les situations professionnelles sont au nombre de 7 ex. Conception, réalisation et entretien d'un ouvrage, ou conduite et entretien courants d'engins d'aménagement paysager.* Le jury est constitué de formateurs et de professionnels du secteur de l'aménagement paysager.
Certification	**L'obtention du diplôme** se fait après validation des unités capitalisables (UC) en situation, il est délivré par le ministère de l'Agriculture.
Méthodes et suivi pédagogique	L'objectif pédagogique principal est de **développer l'autonomie, la capacité de réflexion et d'analyse des apprenants.** Les cours ont lieu en présentiel avec des périodes d travaux pratiques. Les périodes de stages en entreprise font l'objet d'une restitution de vécus à chaque retour en centre. Une visite sur le lieu de stage et un contact par téléphone, par un référent de formation, est effectuée pour l'ensemble des périodes de mises en situations professionnelles
L'équipe pédagogique	Le coordonnateur : Assure la mise en place, le déroulement, le suivi, le bilan de l'action de formation • *Effectue le recrutement*

	• *Réparti les rôles et gère l'emplois du temps dans le respect de la progression pédagogique* • *Gère les fiches de présence* • *Suit les stagiaires et gère les évaluations* • *Élabore les conventions de stages* • *Assure la gestion du groupe et le suivi des stages en entreprise* • *Contrôle les dossiers présentés au jury* Assure la communication entre les divers acteurs de l'action de formation • *Accueil et prépare les tuteurs et les nouveaux formateurs* • *Assure les relations avec les partenaires* • *Prépare la participation au jury* • *Contrôle la gestion des problèmes et saisit la direction en cas de problème majeur* • *Fait remonter l'information* **Les formateurs/trices** sont experts dans leur domaine d'intervention. Ils possèdent tous une expérience dans le domaine de compétence. Des professionnels dans le domaine des espaces verts interviennent dans la formation.

Le plus de la formation au CFPPA d'Ahun	**Un parc paysager dans l'enceinte du lycée agricole pour les travaux pratiques et la reconnaissance des végétaux. Nous travaillons avec le réseau des professionnels du territoire.**
Coût et mode de financement de la formation	Formations en alternance financée par les OPCO. Formation professionnelle continue financée par le conseil régional de NA, CPF, entreprise Financement personnel (nous contacter).
Accessibilité de la formation par les personnes en situation de handicap :	Notre site de formation est accessible aux personnes handicapées. Nous disposons d'une référente handicap pour vous conseiller et orienter. Pour toute personne en situation d'handicap, merci de nous contacter au 05.55.81.48.90 ou par mail à **caroline.esposito@educagri.fr** afin de pouvoir adapter l'admission à la formation.
Locaux mis à disposition	**Le CFPPA vous accueille** dans ses locaux ouverts au public du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30. Un accueil téléphonique est assuré sur la même amplitude horaire. Les locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Ils comprennent des salles de cours, des salles informatiques, des plateaux techniques.

	Le CFPPA est également équipé d'une zone de détente avec distributeurs. Dans l'enceinte du lycée, les apprenants ont accès au réfectoire. Un hébergement peut être proposé.
Pour plus d'informations	• **francois.tessari@educagri.fr:** coordonnateur de la formation • **anne.marceron@educagri.fr:** secrétariat pédagogique
Nos coordonnées	**CFPPA de la Creuse** **Le Chaussadis** **23150 AHUN** **Tél : 05.55.81.48.90** **Mail : cfppa.ahun@educagri.fr**